Maître d'œuvre ou constructeur :

Comparatif, avantages et inconvénients.

ССМІ MAITRE D'ŒUVRE **LE PRIX** Marge du De 25 à 35% du coût des travaux De 10 à 15% du coût des travaux constructeur VS Marge non connue lorsque vous signez un Connue de vous dès le départ, cette rémunération du CCMI, elle intègre les frais commerciaux, rémunération s'entend pour une mission maître d'œuvre frais de caution, redevances de franchisé, complète (de la conception jusqu'à la etc. Cependant, la standardisation et le livraison). Pour la comparer avec la marge du constructeur, il faut rajouter le coût des volume important des commandes peuvent permettre de faire baisser le coût études de sol, thermiques, etc., soit 1 à 2% du des matériaux par rapport à une coût des travaux. Ainsi, la rémunération du construction en maîtrise d'œuvre. Il est maître d'œuvre sera à peu près équivalente à très difficile de savoir si cette économie la moitié de la marge du constructeur. sur les matériaux permet de compenser la marge du constructeur. Chaque cas est unique. Globalement, moins vous demanderez de modifications, plus une maison de constructeur pourra être compétitive face à une maison avec maître d'œuvre. Respect du Garantie de livraison à prix convenu **Budget contractuel** budget Le prix est fixé au CCMI de façon globale Le maître d'œuvre a une obligation de et forfaitaire. Le constructeur a l'obligation résultat sur le respect du budget : il doit vous d'avoir un garant (assurance ou fournir des devis d'artisans rentrant dans établissement bancaire) se portant caution votre budget maximal. Vous pouvez faire pour vous rembourser tout dépassement jouer son assurance si jamais le budget n'était du prix convenu au CCMI. pas respecté. Le contrat de travaux avec les Sachez toutefois que pour faire jouer cette artisans est aussi à prix global et forfaitaire. garantie, il vous en coûtera une franchise Votre budget maximal définitif est ainsi connu allant jusqu'à 5% du prix convenu. dès la signature du contrat de maîtrise Attention, des maîtres d'œuvre prévoient des marges de tolérance dans leur contrat : choisissez plutôt ceux qui n'en ont pas! Plus-values et À négocier à chaque fois Transparence et accompagnement moins-values - lorsque des économies sont trouvées en - en maîtrise d'œuvre, les économies qui sont trouvées sont obligatoirement et entièrement cours d'opération, vous n'avez pas la garantie que le constructeur vous fera à votre bénéfice. bénéficier de la totalité de la moins-value. - lorsque vous souhaitez modifier des - quand vous voulez faire des prestations, les artisans auront l'obligation de modifications de prestations, vous êtes garder les mêmes prix unitaires que ceux de déjà lié au constructeur et vous ne leur contrat de travaux. Ainsi, le fait que vous connaissez pas le détail des prix unitaires soyez déjà lié avec eux ne leur permet pas du contrat. Vous pouvez alors difficilement d'être en position de force pour imposer leurs juger si le tarif est raisonnable ou pas. tarifs. De plus, un maître d'œuvre est là pour - suivant les constructeurs, le prix fixé au vous défendre. CCMI peut augmenter entre la signature - il n'y a pas de notion de revalorisation du contrat et le début du chantier selon suivant l'indice BT01 en maîtrise d'œuvre. Le l'indice BT01. budget maximal contractuel reste le même du début à la fin du contrat.

Modalités de paiement

Suivant un échéancier, avec acomptes

Vous payez chaque phase suivant un échéancier réglementé qui s'apparente à des acomptes. En effet, à chaque étape, vous payez plus que la valeur des travaux qui ont été réellement exécutés. À la réception, le rapport s'inverse puisqu'il reste un solde de 5% que vous verserez à la levée de toutes les éventuelles réserves (imperfections).

À l'avancement réel, sans acompte

C'est la règle de base en maîtrise d'œuvre : chaque ouvrage est payé uniquement quand il est terminé et parfaitement réalisé. Une retenue de 5% minimum est appliquée sur les paiements aux artisans tout au long du chantier. Là aussi, les 5% leur sont versés après la réception, après levée des éventuelles réserves.

	ССМІ	MAITRE D'ŒUVRE			
LES DELAIS					
Respect des délais	Garantie de livraison à délais convenus Le constructeur a l'obligation d'avoir un garant prenant le relai pour terminer la construction s'il venait à déposer le bilan. En cas de retard, la garantie vous verse également des pénalités de retard journalières, avec toutefois une franchise de 30 jours.	Délais de livraison contractuels Le planning détaillé d'exécution fait partie du contrat de travaux avec les artisans. Il y a un seul calendrier pour tous les artisans, ils sont ainsi solidaires du respect du planning général. En cas de dépassement de délais par un artisan (même pour une tâche intermédiaire), celui-ci vous verse des pénalités de retard journalières, dès le 1er jour de retard. En cas de dépôt de bilan d'un artisan, un nouvel artisan est choisi pour finir le travail.			
Durée du chantier	Durée large Pour une maison de 100 m², comptez entre 9 et 13 mois de travaux. L'échéancier de paiement fournit au constructeur une avance de trésorerie qui ne l'encourage pas vraiment à travailler à flux tendu.	Durée optimale Comptez entre 7 et 10 mois de chantier pour une maison de 100 m². En maîtrise d'œuvre, il y a peu de temps morts. Vous ne fournissez aucun acompte aux artisans, donc tout le monde cherche à terminer les travaux dans des délais optimaux.			

	ССМІ	MAITRE D'ŒUVRE				
LA QUALITÉ DE CONCEPTION ET DE RÉALISATION						
Personnalisation	Personnalisation limitée La compétitivité du constructeur réside avant tout dans la standardisation des plans, des matériaux et des équipements. Généralement, il ne peut pas se permettre d'investir dans un temps de conception important. Même si quelques constructeurs déclarent faire du surmesure, il ne s'agira souvent que d'une légère adaptation d'un plan standard.	Personnalisation illimitée La conception sur mesure est le cœur de métier du maître d'œuvre. Il n'a aucun accord avec un fabricant ou un fournisseur de matériaux. Il conçoit selon votre cahier des charges. Vous l'aurez compris, c'est clairement le plus compétitif dans ce domaine.				
Qualité de conception	Qualité aléatoire La conception n'est pas le cœur de métier du constructeur : vous trouverez ici de tout. La qualité dépend de la personne qui dessine ou adapte le plan chez le constructeur : bureau d'étude, dessinateur, parfois le commercial Heureusement, les modèles-types de maison sont généralement bien pensés, mais hélas la	Le professionnel de la conception : l'architecte Il convient ici de faire la différence entre l'architecte et les autres maîtres d'œuvre. L'architecte est le seul professionnel formé à la conception et son titre garantit cette compétence. La qualité des maisons d'architecte est largement				

façon dont la maison est implantée sur le terrain peut la rendre totalement inconfortable. reconnue et elles offrent une bonne plus-value à la revente. Les maîtres d'œuvre non architectes sont quant à eux non réglementés et peuvent avoir des formations très variées.

Coordination et contrôle des artisans

Juge et partie

La coordination et le contrôle des travaux est effectuée par le constructeur. Rappelons que le constructeur rémunère également les artisans, qui sont ses sous-traitants. Selon nous, cette situation pose un problème vis à vis du client. Le constructeur regardera-t-il son intérêt ou le vôtre ? Ne va-t-il pas être tenté de dissimuler des malfaçons puisque celles-ci vont lui coûter de l'argent ?

Indépendance

La coordination et le contrôle des travaux est effectuée par le maître d'œuvre, professionnel totalement indépendant des artisans. En cas d'imperfection dans l'exécution des travaux, celui-ci prendra une décision qui va dans votre intérêt puisque vous le rémunérez pour ça et qu'il n'est pas financièrement lié aux artisans.

	ССМІ	MAITRE D'ŒUVRE				
LE CONTRAT						
Cadre légal et réglementation de la profession	Une loi qui réglemente le CCMI Le Contrat de Construction de Maison Individuelle est réglementé par la loi du 19 décembre 1990. Le législateur a prévu des garanties minimales obligatoires dans les CCMI pour la protection du consommateur. Cependant, la profession n'est pas réglementée et il n'y a pas de formation minimale pour être constructeur.	Une seule profession réglementée: architecte La profession d'architecte, ainsi que le contrat d'architecte, sont réglementés par la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture et par le code de déontologie des architectes. Ces textes garantissent entre autres les compétences de l'architecte, son indépendance et la protection du consommateur. Les maîtres d'œuvre non architectes n'ont pas de réglementation professionnelle et ne sont tenus qu'aux obligations propres à tout professionnel de la construction.				
Etendue du contrat	Attention aux travaux réservés Les CCMI excluent souvent certains travaux importants, notamment les terrassements et en général tout ce qui est extérieur au modèle standard en lui-même. Ces travaux sont dépendants de chaque terrain et sont ainsi ceux qui présentent le plus de risques d'imprévus, et donc de plus-value. Les autres travaux souvent hors CCMI sont : évacuation et remise en place des terres, clôtures, portails, revêtement de voiries et terrasses, cuisine, peinture intérieure, revêtements de sols, placards. Vous devrez contracter directement avec les artisans concernés et les gérer vous-même. Tous les travaux dits "de finition" représentent de 25 à 50% du coût final de l'opération.	Des travaux à la carte Vous choisissez la liste des travaux à inclure dans le contrat de maîtrise d'œuvre. Rien ne peut la limiter.				
Transparence	Relativement opaque L'idée de l'interlocuteur unique présente	Rien à cacher Le maître d'œuvre, responsable du suivi				

l'avantage de ne pas avoir à vous soucier des "coulisses". Son inconvénient est qu'il vous rend le déroulement de l'opération relativement opaque.

Combien coûte chaque élément de la construction ? Qui sont les sous-traitants ? Leur situation est-elle régulière ? Quelle marge prend le constructeur ? Vous ne pouvez pas le savoir.

des travaux, vous doit un total éclairage sur leur déroulement. Son devoir de conseil envers vous est immense.
Vous savez combien coûte chaque élément et chaque intervenant.
Vous recevez les comptes-rendus et vous avez un droit d'accès au chantier, aux réunions avec les artisans et aux plans techniques.

Interlocuteurs

Entreprise unique, interlocuteurs multiples

La grande force du CCMI est sans doute l'interlocuteur unique. Ceci est cependant à nuancer car vous aurez souvent affaire à beaucoup d'interlocuteurs différents : commercial, directeur, bureau d'étude, secrétaire, conducteur de travaux, SAV. De plus, le turnover étant important chez les constructeurs, il n'est pas rare que le commercial ou le conducteur de chantier soient remplacés pendant l'opération. Et en plus, il y a bien sûr tous les artisans hors CCMI que nous avons listés plus haut.

Entreprises multiples, interlocuteur unique

Le maître d'œuvre, surtout l'architecte, est dans la majorité des cas une seule et même personne. Il vous accompagne de la signature du contrat jusqu'à la livraison. Pendant le chantier, votre maître d'œuvre est votre interlocuteur principal, voire unique si vous le voulez. Il prend en compte vos remarques et les transmets aux artisans.

Choix du terrain, du financement et des artisans

Liberté de choix partielle

Vous avez la totale liberté de choisir le terrain et le financement que vous voulez. Attention toutefois à certains commerciaux qui vous encourageront à prendre le package "terrain + maison" après avoir visité le terrain avec vous. Idem pour le financement, nous vous conseillons de le trouver vous-même.

Par contre, vous ne pouvez pas choisir les artisans. Les sous-traitants et le montant de leur devis vous sont inconnus (bien que la loi oblige le constructeur à vous les communiquer et à vous les faire accepter).

Liberté de choix totale

En maîtrise d'œuvre, il n'y a pas de terrain ou financement "appât". Vous choisissez un maître d'œuvre en qui vous avez confiance et sa rémunération ne dépend pas d'une offre promotionnelle. Pour le choix des artisans, il vous appartient totalement. Le maître d'œuvre vous propose les artisans qui présentent les garanties nécessaires et dont le devis est dans votre budget. Mais il ne peut pas vous forcer à contracter avec un artisan en qui vous n'avez pas confiance.

Pièges à éviter

Attention aux publicités trop alléchantes

Le chiffre est suffisamment préoccupant pour le mentionner ici. La DGCCRF a récemment relevé des infractions chez près de 50% des constructeurs français. Les fraudes concernant notamment la publicité mensongère.

Part des constructeurs en infraction : 49% en 2014, 40% 2015, 58% en 2017).

Attention aux maîtres d'œuvre "faux constructeurs"

Certaines entreprises ont l'apparence et la méthode de travail de constructeurs, mais se déclarent comme maîtres d'œuvre ou économistes de la construction et ne proposent pas de CCMI. Elles ne font pas réellement de la maîtrise d'œuvre et contreviennent à tout principe de transparence et indépendance. Également épinglées par la DGCCRF, elles sont à fuir.

	ССМІ	MAITRE D'ŒUVRE				
LES GARANTIES LEGALES						
Garantie de parfait achèvement (1 an)	Incluse	Incluse dans le contrat de travaux				
Garantie de bon fonctionnement (2 ans)	Incluse	Incluse				
Garantie responsabilité civile	Incluse	Incluse				
Garantie décennale (10 ans)	Incluse	Incluse				
Garantie dommages- ouvrages (10 ans)	A prendre directement par le client (obligatoire), parfois incluse dans le CCMI	A prendre directement par le client (obligatoire)				

POUR RESUMER

Si vous avez un projet de construction et que vous êtes en pleine réflexions, les questions suivantes peuvent vous aider à faire votre choix.

- Selon vous, construire une maison est avant tout un acte d'achat et vous voulez voir ce que vous achetez avant de vous lancer?
- Choisir un modèle de maison et d'agencement intérieur n'est pas un problème pour vous ?
- Vous n'attachez pas d'importance aux couts séparés des missions?
- Vous êtes rassuré à l'idée de choisir une maison standard déjà conçue?
- Vous ne demanderez pas de modifications par la suite?
 - Alors faites appel à un constructeur.
- Pour vous, construire une maison est d'abord un projet de vie, qui demande à être conçu pour vous et avec vous?
- Vous souhaitez une opération transparente et être accompagné par un professionnel indépendant qui vous défend?
- Vous souhaitez connaître les couts exacts des travaux et vous appréciez que les honoraires soient dissociés entre la prestation de service du maître d'œuvre et les artisans?
- Une personnalisation des prestations sera forcément nécessaire selon vous?
- Vous pensez que vous pourrez changer d'avis au cours de l'opération et demander des modifications?
 - Alors, n'hésitez pas à me contacter.

